

# Index Egalité professionnelle Femmes-Hommes

Période du 01/01/19 au 31/12/19

**Note 2019 obtenue : 95/100**



CONVERS obtient le maximum de points sur 3 des 4 indicateurs :

- ▶ L'écart de **rémunération entre les femmes et les hommes** → **40 points sur 40**
- ▶ L'écart de **répartition** des augmentations individuelles → **35 points sur 35**
- ▶ Le nombre de **salariées augmentées** à leur retour de congé maternité → **15 points sur 15**
- ▶ La **parité parmi les 10 plus hautes rémunérations** → **5 points sur 10**

En tant qu'entreprise socialement responsable, attachée à garantir une égalité des chances, la société CONVERS considère que les femmes et les hommes doivent être présents et rémunérés de manière égalitaire dans toutes les fonctions et à tous les niveaux de l'organisation.

En effet, CONVERS s'est engagée depuis 2012 à respecter l'accord sur l'égalité professionnelle.

Pour cela, elle a veillé à rééquilibrer la place de l'homme dans l'effectif et à accompagner plus étroitement le retour professionnel des femmes après des absences longues, notamment suite à leur congé maternité.

De plus, CONVERS se soucie de maintenir un lien avec les salariés absents. Et puis, naturellement, d'assurer une égalité de rémunération femmes-hommes, à poste égal et à compétences égales.

Afin d'optimiser le score de son Index, CONVERS travaille en collaboration avec Alter-Égaux, agence de conseils et de formation ayant pour vocation d'accompagner les organisations dans la mise en place de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.